

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FONDATRICE du 10 octobre 2002

### Ordre du jour

1 - Les cotisations ont été fixées à 20 euros pour les adhérents et 80 euros pour les membres bienfaiteurs.

2 - Une liste de membres d'honneur a été proposée à l'assemblée qui l'a approuvée à l'unanimité :

Madame Rose Lescat et Monsieur Edouard Lescat

Madame Edith Weber

Madame Catherine Massip

Madame Catherine Cessac

Monsieur Jean Saint-Arroman

Monsieur Olivier Latry

L'accord des personnes ci-dessus mentionnées sera requis avant officialisation.

3 - Lecture a été faite des statuts de l'association qui ont été approuvés à l'unanimité. Le conseil d'administration sera composé de 12 membres et le bureau de 5 membres, à savoir un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

Les douze membres du premier conseil d'administration ont été élus à l'unanimité :

Dominique Ledevin, Raphaëlle Legrand, Dominique Mathieu, Ann-Dominique Merlet, Anne Pichard, Johannes Bentele, Jean-Claude Fozza, Emmanuel Hondré, Jean-Paul Lescat, Emmanuel Mandrin, Jean-François Mathieu, Bertrand Porot.

Un bureau provisoire a été nommé, et sera confirmé par un vote lors de la première réunion du conseil d'administration :

présidente : Anne Pichard

vice-président : Jean-Paul Lescat

trésorier : Johannes Bentele

secrétaire : Bertrand Porot

secrétaire adjoint : Dominique Mathieu

En cas de vote, la voix du président est prépondérante.

4 - Le nom de l'association, choisi en raison de sa simplicité, a été accepté par

tout le monde. Le principe du logo, basé sur la signature de Philippe Lescat également. La carte d'adhérent n'a pas été jugée indispensable, sauf si les membres de l'association peuvent bénéficier d'avantages liés à cette carte. Le conseil d'administration étudiera la question.

5 - Pour apporter des fonds à l'association, Jean-Paul Lescat avait suggéré que les héritiers de Philippe abandonnent ses droits d'auteur à la dite association. La question sera étudiée avec un notaire.

6 - Les tâches de l'association :

Constituer un fichier d'adhérent et de personnes susceptibles d'être touchées par l'association

Déposer les statuts tels qu'ils ont été approuvés

Ouvrir un compte bancaire

Organiser la première réunion du conseil d'administration

Créer un bulletin d'information trimestriel et un site internet

Création d'une adresse internet afin de communiquer au maximum par ce biais

7 - Les buts de l'association ont été développés :

Rééditer l'ouvrage de Philippe Lescat *Méthodes et traités musicaux* publié par l'IPMC. Le contrat sera étudié et les démarches nécessaires entreprises.

Ses différents travaux inachevés, et notamment sa thèse d'état, pourraient être repris par des étudiants ou chercheurs, à condition que sa contribution soit clairement mentionnée, l'association exerçant à cet égard une sorte de contrôle moral; cela pose le problème juridique de la propriété intellectuelle. L'association ne peut fonctionner dans ce domaine qu'avec le soutien de la famille.

Plusieurs personnes seront contactées pour la reprise des travaux : Annie Dennery, Georges Escoffier et son groupe de recherche sur les maîtrises.

Raphaëlle Legrand propose l'aide de l'équipe de recherches de la Sorbonne "Langages musicaux" pour publication et manifestations (journées d'études, colloques...)

Des visites privées de monument seront organisées, notamment à Versailles, l'association permettant de retenir un guide qualifié et des thèmes particuliers.

Des tarifs de groupe seront négociés, en particulier à la cité de la musique, pour le musée et les abonnements de concert

L'idée d'un concert commémoratif à la date du 24 mai a été retenue. Le père Rab accepte de mettre à nouveau son église à notre disposition pour le 24 mai 2003.

## Questions diverses :

Monsieur Saint-Arroman a fait part de ses projets concernant les éditions Fuzeau : le premier livre de cantates de Montéclair sera publié en fac-similé, en hommage à Philippe, avec une préface rédigée conjointement par Anne Pichard, Ann-Dominique Merlet, Bertrand Porot et Emmanuel Mandrin. Cela restera sous cette forme dans le catalogue des éditions Fuzeau.

D'autre part, la collection dont Philippe était le directeur portera dorénavant le titre : "Collection fondée par Philippe Lescat" qui sera inscrit sur chacun de ses volumes.

Ces démarches ne sont pas du ressort de l'association mais procèdent du même état d'esprit.

La séance est levée à 20h30.

La présidente, Anne Pichard  
Le secrétaire, Bertrand Porot  
PAGE 1

PAGE 3